



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

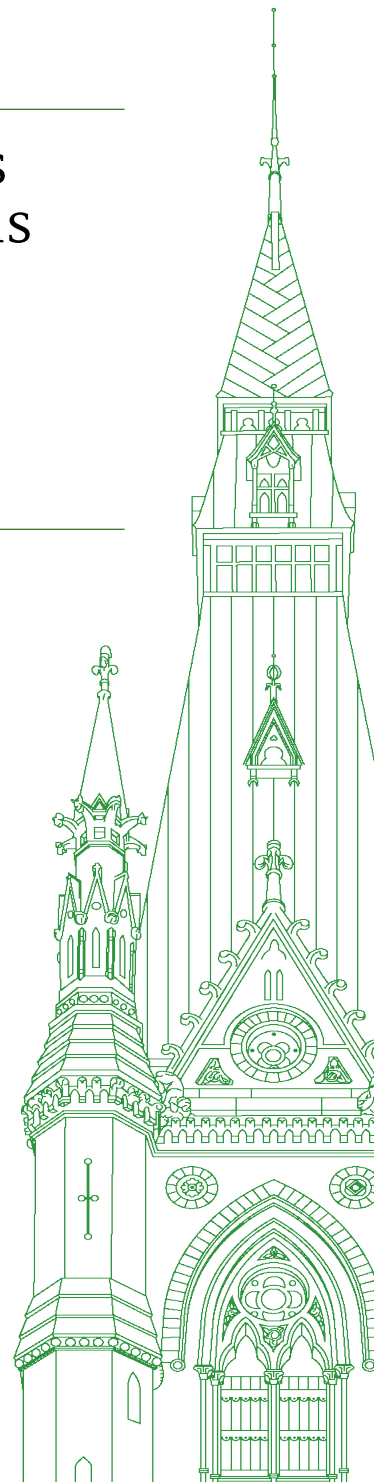
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le mardi 25 novembre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 25 novembre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):
Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, le Comité entreprend son étude de la réponse du gouvernement à la motion demandant la production de documents au sujet des contrats avec Stellantis, adoptée le lundi 20 octobre 2025.

Nous avons quelques difficultés techniques nous empêchant de joindre le témoin de chez Stellantis en ligne. Nous commencerons par la déclaration liminaire pendant que nous essayons de résoudre ce problème informatique.

Tout le monde a reçu une copie électronique et une copie papier. Les copies papier sont numérotées et doivent être rendues au greffier à la fin de la réunion. Merci beaucoup.

Nous donnons la parole à M. Jennings pour cinq minutes afin qu'il fasse une déclaration liminaire. Espérons que le témoin de Stellantis sera présent lorsque sa déclaration sera terminée.

La parole est à vous, monsieur Jennings. Je vous en prie, allez-y.

Philip Jennings (sous-ministre, ministère de l'Industrie):
Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter des questions liées aux accords conclus entre le gouvernement du Canada et Stellantis concernant l'usine d'assemblage de Brampton.

Le Comité semble s'intéresser principalement à la manière dont nous avons proposé de répondre à sa demande de copies des accords. Je vais donc concentrer mes propos sur cette question en particulier.

[Français]

Permettez-moi de commencer par reconnaître le rôle essentiel qu'a joué le Comité pour éclairer, façonner et faire progresser le fonctionnement efficace des opérations gouvernementales.

La surveillance du Comité est essentielle pour préserver la confiance du public et assurer la reddition de comptes au sein de nos institutions. Nous sommes reconnaissants de ces efforts et nous respectons la nécessité de maintenir la transparence lorsqu'il s'agit de fournir de l'information au Comité.

[Traduction]

Lorsqu'il est question de transparence et de divulgation d'informations relatives à des accords conclus entre le gouvernement et

des tiers, il est important de reconnaître le caractère commercialement confidentiel de certaines informations contenues dans ces accords. La divulgation publique d'informations commercialement confidentielles peut causer des dommages importants.

L'industrie automobile est très concurrentielle, et les informations fournies aux gouvernements dans le cadre de programmes gouvernementaux sont communiquées avec l'assurance qu'elles seront protégées. Il en va de même dans le secteur aérospatial, le secteur de l'intelligence artificielle et d'autres secteurs économiques axés sur le savoir.

Cette confiance est essentielle pour faciliter le partage d'informations et pour nous permettre d'exercer une diligence raisonnable à l'endroit de ces informations. Une rupture de ce lien de confiance compromet la capacité du gouvernement à se positionner comme partenaire dans de futurs accords. Au bout du compte, la confiance entre les parties est essentielle pour garantir que le financement public stimule l'innovation et la compétitivité et contribue efficacement à la croissance de l'économie canadienne.

[Français]

Compte tenu de cette dynamique, nous proposons de fournir au Comité l'entente de contribution à l'étude, tout en limitant le caviardage visant à protéger les renseignements commerciaux confidentiels. Le caviardage est moins considérable que ce que permet la Loi sur l'accès à l'information. Nous proposons également que le Comité se réunisse à huis clos pour passer le document en revue.

[Traduction]

Je souligne que l'approche proposée reflète la manière dont nous avons traité des demandes similaires émanant de comités parlementaires dans le passé et facilité le partage rapide d'informations avec ces comités. Cette approche respecte également les accords conclus entre le Canada et Stellantis, dans le cadre desquels nous attendons également de Stellantis qu'elle respecte toutes ses obligations.

Étant donné la nature sensible des documents et mon désir d'être aussi transparent que possible tout en respectant les obligations contractuelles du ministère, je demande respectueusement au Comité de passer à huis clos pour poser toute question détaillée et précise concernant le document fourni.

[Français]

J'ai bon espoir que le Parlement appréciera la nature confidentielle de certains renseignements commerciaux et qu'il envisagera une solution permettant de fournir des renseignements pertinents à l'appui de la discussion et d'une prise de décision éclairée, tout en protégeant les éléments pouvant nuire à l'économie canadienne.

[Traduction]

Agir autrement pourrait rendre le Canada moins attirant pour les investisseurs et, par conséquent, compromettre la création d'emplois et la croissance économique au pays.

Merci, monsieur le président. Je suis impatient de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Jennings.

Chers collègues, je m'excuse. J'avais oublié que M. Bédard et Mme Gauthier, du Bureau du légiste et conseiller parlementaire, sont parmi nous. Ils sont ici pour offrir des conseils. Si vous avez des questions précises à leur poser, n'hésitez pas à vous adresser directement à eux. Ce sera déduit de votre temps de parole habituel de cinq ou six minutes.

Nous commençons avec M. Seeback. Vous disposez de six minutes.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Dans votre intervention, vous venez de dire que vous essayez de caviarder des informations commercialement sensibles, ce que je comprends. Ce que je trouve...

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je regrette, on invoque le Règlement. Je vais arrêter le chronomètre.

Iqra Khalid: N'y a-t-il pas d'autres remarques liminaires?

Le président: Les témoins ne se sont pas encore connectés. Nous attendons qu'ils se connectent. Il y a des problèmes informatiques.

Iqra Khalid: Merci de votre réponse.

Le président: Allez-y, monsieur Seeback.

Kyle Seeback: Merci beaucoup.

Je respecte votre volonté de ne pas divulguer des informations commercialement sensibles. Après avoir examiné l'accord, ainsi que d'autres documents accessibles au public, tels que l'accord SIF 810-819553, qui est lié aux accords dont il est question aujourd'hui, j'ai constaté que les expurgations ne sont pas cohérentes. Je veux comprendre: si ces informations sont commercialement sensibles, comme vous le dites, et que c'est la raison pour laquelle elles ont été caviardées, pourquoi y a-t-il un manque de cohérence dans le caviardage des documents?

Par exemple, dans l'accord SIF 810-819553, vous avez caviardé les coûts de l'accord de financement. Dans l'accord SIF 813-816251, dont nous parlons ici, les montants en dollars ne sont pas caviardés. Les montants en dollars de l'autre accord figurent dans le document. L'amendement numéro deux de l'accord SIF 813-816251 indique le montant total de la contribution, soit 15 milliards de dollars. Le montant n'est pas caviardé dans ce document, mais il l'est dans un autre.

Pouvez-vous expliquer cette incohérence?

• (1110)

Philip Jennings: Je n'ai pas avec moi l'autre accord dont vous parlez. Je peux affirmer une chose cependant: lorsque nous recevons une demande de documents émanant de comités, nous contactons toujours les entreprises pour nous assurer que nous avons bel et bien mis en place un processus permettant de comprendre ce qu'elles considèrent comme confidentiel sur le plan commercial et susceptible de nuire à leur position concurrentielle. Nous examinons cela avec les entreprises afin de nous assurer que, selon notre propre évaluation, il est légitime, dans une certaine mesure, de traiter ces informations comme commercialement confidentielles.

Dans le cas qui nous occupe, comme je l'ai souligné dans la lettre adressée au Comité, nous estimons que les informations qui ont été caviardées relèvent légitimement du secret commercial. Il s'agit de stratégies en matière de propriété intellectuelle, d'investissements dans la recherche et le développement et d'investissements liés à des dépenses en immobilisation, qui pourraient donner aux concurrents une idée de ce que fait l'entreprise et nuire à sa position concurrentielle.

Cela dépend de chaque cas. Avec le temps, une entreprise peut estimer que les informations n'ont plus besoin d'être protégées. Cela peut changer. Nous traitons chaque cas individuellement avec chaque entreprise.

Kyle Seeback: Admettons que j'accepte votre explication concernant les dépenses en immobilisation, la recherche et le développement, etc. Par exemple, dans le document dont nous parlons aujourd'hui, l'accord SIF 813-816251, vous avez caviardé les enveloppes de financement provinciales. En quoi cela est-il commercialement sensible? Vous avez le Fonds stratégique pour l'innovation du fédéral, puis les contributions des provinces. Aux pages 19 et 20, toutes les enveloppes de financement provinciales sont caviardées. En quoi cela est-il commercialement sensible? Il s'agit d'un financement public provenant de la province.

Philip Jennings: D'après ce que j'ai compris, en ce qui concerne ce qui a été expurgé et ce qui ne l'a pas été, les montants de toutes ces enveloppes de financement ont été divulgués.

Kyle Seeback: Les montants sont indiqués, mais les noms des programmes d'où proviennent les fonds sont caviardés. Il s'agit de programmes publics qui devraient figurer dans les prévisions budgétaires et autres documents. Pourquoi les noms de ces programmes sont-ils caviardés? Je ne comprends pas. Vous dites que c'est pour des raisons de sensibilité commerciale. Cela me semble incohérent.

Denis Martel (directeur général, Innovation Canada, ministre de l'Industrie): En ce qui concerne le caviardage des informations sur la répartition des contributions entre les provinces, ce n'est pas les noms des programmes qui ont été expurgés, mais plutôt les endroits où les contributions seront versées. Il s'agit des projets et des sites où les versements auront lieu.

Kyle Seeback: La destination de l'argent est confidentielle. Vous considérez qu'il s'agit d'informations confidentielles et sensibles sur le plan commercial.

Denis Martel: C'est ce qu'une véritable consultation avec les entreprises...

Kyle Seeback: Est-ce ce que l'entreprise a demandé? A-t-elle demandé que cela reste confidentiel?

Denis Martel: Oui.

Kyle Seeback: Dans le cadre de votre processus, si l'entreprise demande que tous ces éléments soient caviardés, acquiescez-vous ou est-ce que vous refusez, en précisant qu'il ne s'agit clairement pas d'informations commercialement sensibles et que vous n'allez donc pas les caviarder?

En fait, je veux savoir si, à l'interne, vous avez le pouvoir discrétionnaire de déterminer ce qui doit être caviardé dans ce qui est remis au Comité, ou si c'est simplement Stellantis, ou toute autre entreprise, qui déclare que certaines informations sont sensibles sur le plan commercial et doivent donc être caviardées?

Philip Jennings: Tout ce que je peux dire, c'est que nous discutons au cas par cas avec les entreprises et que nous exerçons un contrôle sur les demandes d'une entreprise concernant le caviardage de ses informations. Jusqu'à présent, y compris dans le cas qui nous occupe, nous avons toujours trouvé un terrain d'entente raisonnable quant à ce qui doit être expurgé ou non.

Kyle Seeback: Combien de personnes dans votre service ont accès à ces documents pour déterminer ce qui est caviardé, et quels sont leurs niveaux hiérarchiques au sein du ministère?

Philip Jennings: Dans ce cas précis, les personnes qui m'accompagnent ont participé aux discussions.

Kyle Seeback: C'est tout? Il n'y avait personne d'autre du ministère? Personne d'autre que les quatre personnes présentes ici aujourd'hui n'ont eu accès aux documents?

• (1115)

Stephanie Tanton (sous-ministre adjointe, Innovation Canada, ministère de l'Industrie): Vous parlez de l'accès à l'entente de contribution?

Kyle Seeback: Oui, à l'entente de contribution non caviardée afin de déterminer quelles parties devaient être caviardées.

Stephanie Tanton: Des agents au sein du programme qui ont participé à la négociation et à l'élaboration de ces documents y ont eu accès, oui. Il existe une équipe au sein du ministère qui travaille sur toutes les ententes de contribution, mais celles-ci sont considérées comme confidentielles sur le plan commercial, et nous ne communiquons pas ces informations à l'extérieur du ministère sans le consentement de l'entreprise.

Le président: Votre temps est écoulé.

Madame Sudds, vous avez six minutes. Allez-y, je vous prie.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence ce matin.

Il s'agit évidemment d'une occasion importante pour mieux comprendre la situation actuelle. J'espérais qu'un représentant de Stellantis serait présent, mais cela ne semble pas être le cas aujourd'hui, donc mes questions s'adresseront à vous.

Pourriez-vous décrire en détail le Fonds stratégique pour l'innovation, comme on l'appelle depuis toujours, et expliquer pourquoi il a été créé? Quel est son objectif?

Philip Jennings: Je peux me tromper, mais je pense qu'il a été créé en 2017. Avant cela, le financement du ministère de l'Industrie était vraiment axé sur des secteurs très spécifiques, notamment les secteurs automobile et aérospatial. On estimait que l'on passait à côté d'investissements très intéressants qui avaient lieu dans d'autres secteurs de l'économie. Il a finalement été décidé de créer un fonds capable d'attirer les investissements plus vastes et attirants

que le Canada souhaite, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale, mais aussi dans d'autres secteurs.

Depuis lors, je ne dispose pas du chiffre exact, mais je pense que 152 projets ont été entrepris dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation, aujourd'hui appelé le Fonds de réponse stratégique. Le fédéral a investi un peu plus de 11 milliards de dollars dans le cadre du programme. Selon nos estimations, des activités économiques à hauteur d'un peu plus de 75 milliards de dollars ont été générées au Canada grâce à ces investissements.

Les investissements couvrent un large éventail de secteurs. J'ai mentionné l'automobile et l'aérospatiale, mais la biofabrication et les sciences de la vie ont également été des bénéficiaires très importants, tout comme l'acier, l'aluminium et les industries lourdes, qui sont d'autant plus importants à l'heure actuelle en raison des menaces tarifaires des États-Unis. Il y a aussi les technologies numériques et émergentes, les technologies propres, les minéraux critiques et l'intelligence artificielle. On a vraiment la capacité d'aller chercher les bons investissements.

Dans un contexte plus large, mentionnons que d'autres administrations tentent également de créer un espace stratégique et attirant sur le plan financier. On essaie de séduire les mêmes investisseurs. En fin de compte, nous essayons d'attirer les investissements au Canada. Cela serait extrêmement bénéfique. Dans l'ensemble, les provinces soutiennent généralement ces investissements sur le plan financier. Les deux ordres de gouvernement reconnaissent l'importance d'attirer ces investissements.

J'aimerais simplement ajouter un point concernant le caviardage des documents. L'une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il est important de procéder à certaines censures est que les accords contiennent parfois des éléments que nous préférons ne pas divulguer aux administrations concurrentes, afin de pouvoir tirer le meilleur parti possible de ces investissements. Tout comme d'autres administrations, nous pensons qu'il est parfois préférable de ne pas divulguer l'intégralité des informations contenues dans les accords.

L'hon. Jenna Sudds: [Difficultés techniques] point. Ce matin même, j'étais chez Nokia pour faire le point sur son projet lié au Fonds stratégique pour l'innovation. Cela touche certainement de nombreux secteurs.

Pouvez-vous nous expliquer le contexte des négociations contractuelles avec Stellantis, si cette question ne relève pas d'informations sensibles sur le plan commercial?

• (1120)

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Est-ce bien là l'objet de la présente discussion? Je parle de la question posée par Mme Sudds. Je veux simplement vérifier. Elle pose une question sur les contrats et les négociations. Est-ce bien l'objet de la présente discussion?

Le président: [Difficultés techniques] la motion initiale, mais ça va.

Allez-y.

Philip Jennings: Je ne travaillais pas pour le ministère au moment des négociations. Je vais donc céder la parole aux membres de l'équipe du Fonds stratégique pour l'innovation qui étaient présents. Mme Tanton et M. Martel pourront vous répondre. M. Tessier pourrait aussi avoir quelque chose à ajouter.

Stephanie Tanton: Pour être claire, je n'étais pas là non plus au moment des négociations. Je peux vous parler de la manière dont nous abordons généralement la négociation d'un contrat, la façon dont nous exerçons une diligence raisonnable, et décrire le déroulement du processus, si cela peut être utile.

Lorsque nous examinons un projet dans le cadre du Fonds de réponse stratégique, nous procédons à une vérification préalable approfondie. Nous examinons les mérites techniques, nous procédons à une évaluation du marché et étudions les données financières du projet. À partir de là, nous élaborons une liste de modalités, qui sert de base aux négociations.

Selon la nature du projet, nous essayons d'obtenir différents avantages. En règle générale, tout accord ou protocole d'accord que nous concluons comporte des avantages en matière d'emploi. Il comporte également des avantages en matière d'investissements en capital, d'investissements en recherche et développement, d'emplois locaux — des coopératives, généralement — et d'autres types d'investissements.

Dans ces cas, lorsque l'on cherche à obtenir des mandats, il y a généralement aussi des engagements liés aux mandats. Cela fait partie du processus de négociation avec l'entreprise, au cours duquel nous convenons d'une liste de modalités qui mène ensuite à la signature de l'accord de contribution.

Le président: Madame Gaudreau, allez-y, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai l'intention de revenir au principe. D'après ce qui a été vécu auparavant et ce que j'ai vécu, il est tout à fait légitime de protéger l'information de nature privée. Nous venons de recevoir le document, qui est partiellement caviardé. Cela m'amène à me poser une question en ce qui a trait à l'argent des taxes et de l'impôt. Nous voulons savoir ce qu'il en est concernant les emplois, les engagements et les effets de la conjoncture. Beaucoup d'informations se retrouvent dans le document. Je vois ce qui a été caviardé, puisque j'ai le document sous les yeux, dans un environnement restreint. Je l'ai vécu avec le scandale entourant l'organisme UNIS: nous étions avec le greffier, nous n'avions ni téléphone cellulaire ni adjoint, nous nous étions réunis à huis clos et nous n'avions pas le droit de prendre des notes. Les gens nous ont élus pour que nous veillions sur leur argent.

À mon avis, nous devons non seulement respecter la démocratie, mais nous devons également nous assurer de ne pas restreindre la compétitivité, bien que Stellantis soit un acteur plus qu'important sur la planète.

Expliquez-moi pourquoi nous ne pourrions pas avoir le contrat en entier dans un environnement totalement restreint, dans lequel seuls les élus choisis feront partie du Comité.

Philip Jennings: Dans un sens, c'est l'équilibre que nous cherchons à atteindre. Lorsque nous discutons avec Stellantis, nous voulons nous assurer que cette dernière fait preuve de la plus grande ouverture possible à l'égard du Parlement, étant donné que la responsabilité est importante. En même temps, nous voulons protéger ce qui doit l'être protégé.

Nous n'avons pas discuté avec Stellantis de la possibilité que le Comité ait accès à l'entièreté du contrat. Nous pourrions le lui demander si jamais un représentant de Stellantis se joignait à la

réunion; nous pourrions aussi le faire lors d'une autre occasion, s'il n'était pas possible de le faire aujourd'hui. Nous cherchons à atteindre un équilibre; nous ne cherchons pas à cacher certaines choses, mais nous comprenons qu'avoir accès à certains éléments du contrat est nécessaire si nous voulons faire notre travail. Nous respectons ça.

Nous devons nous assurer qu'il y a une reddition de comptes relativement aux investissements qui sont faits. Cette information nous permet vraiment de faire preuve d'une diligence raisonnable pour chaque contrat.

Toutefois, je suis d'accord sur le fait qu'il est parfois nécessaire que des éléments confidentiels du contrat soient transmis au Parlement et à ses comités afin qu'on puisse faire la révision des documents.

• (1125)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est pour ça que ça ne doit pas être public. Je ne sais pas si des gens de Stellantis nous écoutent, mais je tiens à dire qu'ils utilisent l'argent des contribuables. Qui est le patron? Est-ce la démocratie, le gouvernement ou l'entreprise?

Personnellement, en tant qu'entrepreneure, j'ai fait des contrats. Quand on signe un contrat, ça implique de l'argent public.

De quoi ont-ils peur s'ils ne veulent pas que nous nous asseyions pour étudier le contrat à huis clos? Nous ne demandons pas la lune; nous demandons seulement ce que tout député doit réclamer, à savoir notre démocratie et le respect de l'argent des contribuables.

Personnellement, j'attends vraiment la réponse de Stellantis. Ce que je comprends, considérant que la divulgation des informations est à géométrie variable, c'est qu'il n'y aura probablement pas de grande surprise.

Je pense que nous pourrions y arriver rapidement si Stellantis acquiesçait à notre demande et si nous faisons la révision à huis clos, sans que nous ayons droit à nos outils électroniques, un peu comme c'est le cas lors du breffage prébudgétaire avec les médias. J'ai déjà vécu ce genre de situation, tout comme ma prédécesseure.

Pensez-vous que ça pourrait se passer ainsi?

Philip Jennings: Nous n'avons pas discuté de cette question avec Stellantis. Par le passé, d'autres comités parlementaires ont demandé d'avoir accès à certains documents. Ces documents étaient toujours un peu caviardés, mais ils avaient été transmis au comité, qui s'était réuni à huis clos.

Pour ce qui est du document que j'ai transmis au Comité, le but était simplement de l'examiner à huis clos et de ne pas le retransmettre. Ce sont les conditions sur lesquelles Stellantis était d'accord.

À mon avis, le caviardage était minime et concernait les renseignements qui, selon Stellantis, étaient des renseignements commerciaux confidentiels.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Mon temps de parole étant écoulé, je poursuivrai plus tard.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer les interventions de cinq minutes avec M. Patzer. Allez-y, je vous prie.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur Jennings, vous êtes sous-ministre. Êtes-vous la personne responsable du caviardage?

Philip Jennings: Je ne suis pas responsable du caviardage, monsieur.

Jeremy Patzer: Qui est responsable d'avoir recouvert d'encre noire toutes les parties qui ont été caviardées? Qui est responsable? Qui a rayé chaque ligne?

Philip Jennings: Mon équipe a eu des discussions directes avec Stellantis.

Jeremy Patzer: D'accord, mais qui était celui qui avait le marqueur Sharpie à la main?

Philip Jennings: Ultimement, Stellantis avait le dernier mot sur ce qu'elle était prête à divulguer au Comité, à huis clos, et sur ce qu'elle voulait garder secret. Dans l'accord que vous avez devant vous, il y a une condition demandée par Stellantis, selon laquelle le document serait divulgué au Comité à condition que ce soit fait à huis clos. C'est pourquoi il y a aussi peu de caviardage.

Jeremy Patzer: D'accord.

La motion présentée par le Comité demandait que tous les documents soient produits sans aucun caviardage. Pourquoi avons-nous donc reçu des documents caviardés?

Philip Jennings: Si vous le souhaitez, je peux vous expliquer les raisons pour lesquelles nous pensons qu'il est important de protéger certaines informations commerciales confidentielles...

Jeremy Patzer: Je vais vous interrompre immédiatement, car je pense que vous l'avez déjà fait dans vos réponses précédentes et dans vos remarques liminaires, où vous avez abordé certains de ces points.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a neuf députés ici présents. Nous avons convenu d'une motion exigeant des documents non caviardés. Mme Gaudreau a bien expliqué que, lors des législatures précédentes, des contrats entièrement non caviardés ont été présentés au présent comité et peut-être à d'autres comités, et cela a été fait de manière à ce qu'ils puissent être lus sans aucune censure.

Pourquoi n'avons-nous pas reçu des documents sans aucun caviardage, comme ce fut le cas d'autres comités auparavant?

Philip Jennings: Ma réponse est que, tout d'abord, nous avons une obligation contractuelle. Le contrat stipule clairement ce que nous pouvons divulguer et ce que nous ne pouvons pas divulguer, et cela doit être convenu avec Stellantis. C'est la première raison.

Jeremy Patzer: D'accord.

Quelle ligne du contrat stipule que vous devez envoyer les contrats caviardés aux députés?

• (1130)

Philip Jennings: Je...

Jeremy Patzer: Il n'y a rien ici qui vous donne le droit de bafouer le Parlement. Je n'ai rien vu de tel écrit ici. Pourquoi donc pensez-vous avoir le pouvoir de désobéir au Parlement?

Philip Jennings: C'est à la clause 16.1.

Pour être clair, je ne cherche pas à désobéir au Parlement. Ce que j'essaie de faire, c'est de trouver un moyen de vous permettre d'exercer le contrôle que vous souhaitez tout en protégeant des in-

formations commercialement confidentielles. J'ai proposé de faire comme lors des législatures précédentes, où nous avons partagé, à huis clos, des documents très légèrement expurgés avec le Comité permanent de l'industrie et de la technologie et avec le Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Jeremy Patzer: Combien de personnes au sein de votre ministère ont vu le document? Combien de personnes au total ont vu le contrat dans son intégralité, sans aucune censure?

Philip Jennings: Je vais demander à mes collègues, qui auront peut-être une estimation plus précise. On parle de quelques personnes. Je ne sais pas si Mme Tanton ou M. Martel auront un chiffre précis.

Stephanie Tanton: En plus de nous qui sommes autour de la table, il y avait probablement une équipe de deux ou trois personnes, voire un peu plus, car il y a l'aspect financier. Ce serait une équipe composée peut-être de...

Jeremy Patzer: Pardon, combien de personnes? Je n'ai pas bien entendu, vous étiez tournée vers lui.

Stephanie Tanton: Je ne suis pas sûre de la taille du groupe, mais je dirais qu'il s'agit probablement de quatre à six personnes, en plus de nous qui sommes à la table.

Jeremy Patzer: C'est en plus de vous. Cela fait environ 8 à 10 personnes. D'accord.

Monsieur Bédard, j'ai une brève question à vous poser, à vous et à Mme Gauthier.

Qu'est-ce qui prévaut: la clause 16.1 ou le Parlement?

Michel Bédard (légitime et conseiller parlementaire intérimaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire): La clause 16 du contrat est une clause de confidentialité typique. Ce genre de clauses ne prévalent pas sur le pouvoir de certains organismes, notamment les tribunaux et le Parlement, d'exiger la production de documents.

Jeremy Patzer: Merci.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Vous avez 10 secondes.

Jeremy Patzer: D'accord. J'ai terminé.

Merci.

Le président: Bon retour, monsieur Bardeesy. Vous avez cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

[Français]

Karim Bardeesy (Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je veux comprendre un peu mieux le processus de négociation des dispositions d'un contrat.

Quel genre de consultations ont lieu à l'intérieur du ministère?

Philip Jennings: Je vais me tourner vers l'équipe qui s'occupe des négociations.

Ce que je peux dire, c'est que nous faisons preuve de diligence raisonnable. Nous cherchons à comprendre les marchés ainsi que les éléments techniques et financiers.

Je vais laisser les membres de l'équipe vous parler des détails, mais, finalement, nous cherchons à nous assurer que l'argent est bien investi. Nous sommes d'avis que le projet va bien avancer et que les risques sont aussi minimes que possible, mais nous reconnaissons qu'il y a un certain niveau de risque dans tout investissement.

Je vais laisser Mme Tanton ou M. Martel vous donner un peu plus de détails.

[Traduction]

Stephanie Tanton: Je vais commencer, puis je céderai la parole à M. Martel.

En plus des analyses dont nous avons parlé précédemment — M. Martel pourra vous en dire plus sur les personnes qui participent à l'élaboration d'une liste de modalités —, je pense qu'il est également important de préciser qu'un projet de cette envergure aurait également nécessité l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor avant que nous passions à l'exécution. Les conditions générales que nous aurions négociées dans le cadre de l'accord sur les retombées ainsi que les niveaux de financement auraient également été approuvés à ces niveaux avant que nous puissions aller de l'avant.

Monsieur Martel.

[Français]

Denis Martel: Le travail de l'équipe est très axé sur la compréhension du projet et, comme le sous-ministre l'a mentionné, sur la compréhension des risques.

Lorsqu'il s'agit d'un contrat comme celui-là, il faut aussi comprendre quel genre de machinerie ou d'équipement sera nécessaire, afin qu'on puisse faire des paiements pour du matériel et des activités qui ont eu lieu. Il faut aussi faire un bon suivi. Il y a donc des discussions à cet égard.

• (1135)

Karim Bardeesy: Le sous-ministre a indiqué qu'à peu près 150 accords avaient été négociés dans le cadre du programme du Fonds stratégique pour l'innovation. Chaque projet a son propre contrat, comme celui que nous avons présentement devant nous, et chaque contrat est différent.

Est-ce exact?

Philip Jennings: Oui, c'est vrai. Ce sont des contrats individuels pour chacun des différents projets. Parfois, une même compagnie peut avoir plusieurs projets, mais chaque projet a un contrat différent.

Pour chaque projet, nous nous assurons que les retombées vont revenir aux Canadiens, en plus d'évaluer les risques. Il y a toujours des dispositions pour s'assurer qu'un certain nombre d'emplois sont suggérés et que certains investissements vont être faits au Canada.

[Traduction]

Karim Bardeesy: J'ai d'autres questions un peu plus pointues.

Est-ce que tout accord conclu dans le cadre du programme du Fonds stratégique pour l'innovation ou tout accord de contribution spéciale comporte une clause de confidentialité semblable à la clause 16?

Philip Jennings: Oui. C'est typique pour tous... Tous les secteurs avec lesquels nous avons négocié ont exigé une certaine protection, car ils comprennent que les informations sont nécessaires pour

exercer une diligence raisonnable, mais ils craignent également que des informations commercialement sensibles ne soient divulguées.

Karim Bardeesy: Ces clauses sont-elles pratiquement identiques dans les accords concernant le Fonds stratégique pour l'innovation et les accords de contribution normale, ou différent-elles parfois en fonction des négociations?

Philip Jennings: Nous partons toujours d'un accord de contribution normale. Il arrive parfois que les négociations varient en fonction du secteur. Par exemple, le secteur de l'intelligence artificielle comportera beaucoup plus de clauses atypiques en matière de propriété intellectuelle. Cependant, dans l'ensemble, ces clauses sont courantes, et celle-ci en particulier se trouverait dans presque tous les accords.

Karim Bardeesy: Avant de fournir un tel document à des parlementaires, quels types de consultations auraient lieu en interne? Vous avez mentionné Stellantis. Y a-t-il d'autres consultations? Les provinces ont-elles été consultées, étant donné qu'il y a, dans ce cas-ci, une contribution provinciale?

Philip Jennings: Dans ce cas-ci, l'Ontario a également contribué au projet. Par conséquent, nous partageons les informations pertinentes à mesure qu'avance le processus de décision d'investissement. Il importe de comprendre les questions qu'elles soulèvent et les risques qu'elles perçoivent, car nous pensons pouvoir optimiser la manière dont nous finalisons les accords.

Cependant, les accords que nous signons ne sont pas communiqués à l'Ontario, pas plus que ceux de l'Ontario ne sont communiqués au Canada. Nous avons des discussions générales pour nous assurer que nous comprenons bien les positions et les points de vue de chacun, mais nous ne communiquons pas les accords proprement dits.

Karim Bardeesy: Peut-être, à un certain niveau...

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Bardeesy. Le temps est écoulé.

Madame Gaudreau, c'est votre tour. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

D'abord, les représentants de Stellantis sont-ils en ligne?

C'est là que nous en sommes. Si un sous-ministre...

[Traduction]

Le président: Je vais arrêter le chronomètre pour faire le point sur la situation.

Nous rencontrons toujours des problèmes informatiques avec le témoin. Je ne veux pas porter de jugement, mais je ne perçois pas beaucoup de volonté à résoudre ces problèmes de son côté. Cela dit, nous avons communiqué avec le témoin, nous attendons sa réponse et nous continuerons à le relancer.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Selon moi, ils peuvent se mettre en mains libres et venir nous voir.

La seule question que nous pouvons nous poser est la suivante: comment se fait-il qu'il faille une entente avec les tierces parties pour divulguer un contrat impliquant de l'argent public?

Nous comprenons la problématique de la commercialisation; nous ne donnerons pas tous les chiffres et nous allons respecter la confidentialité. Au fond, il ne nous manque que le feu vert de Stellantis. Ensuite, nous mettrons fin à la réunion. Lorsque nous recevrons des documents qui ne sont pas caviardés, nous pourrions occuper des choses importantes.

Nous nous réunissons pendant deux heures, mais, finalement, nous sommes tous d'accord: voir les contrats en bonne et due forme fait partie de notre privilège parlementaire. Dans la négociation, certaines dispositions ne devront peut-être pas être là, parce que nous voulons justement les honorer. Cela dit, au bout du compte, comme il s'agit de l'argent des contribuables, nous n'avons pas le choix.

Honnêtement, je ne peux pas accepter que l'entreprise privée ait le gros bout du bâton pour ce qui est de la somme d'argent, des obligations d'emploi et des ententes. Présentement, nous nous butons au fait que les documents sont caviardés, mais nous sommes prêts à leur poser des questions pour nous rassurer.

Il me reste 30 secondes, mais j'attends les représentants de Stellantis.

• (1140)

[Traduction]

Le président: Je suis d'accord. Ce serait stupéfiant que ce témoin ne participe pas.

Nous allons passer à Mme Jansen. Vous avez cinq minutes.

Tamara Jansen: Je dois dire que je suis sincèrement choquée d'apprendre que le ministère a donné la priorité à Stellantis plutôt qu'à une demande du Parlement. L'idée que personne n'ait même envisagé la possibilité de nous remettre le contrat complet me semble tout simplement inconcevable. De plus, il semble que Stellantis ait ignoré notre demande. C'est scandaleux, en fait. Nous voyons maintenant que Stellantis n'est même pas capable de résoudre un problème informatique et de comparaître devant le Comité pour répondre du caviardage qu'elle a manifestement demandé au ministère d'effectuer.

Je me demande pourquoi le ministère autoriserait ce caviardage alors que le Comité lui a ordonné de lui donner accès à ces documents sans censure.

Philip Jennings: J'essaierai d'être bref et de ne pas me répéter. Je me contenterai de rappeler quelques éléments antérieurs.

Premièrement, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, nous avons signé une obligation contractuelle entre le Canada et Stellantis. Nous attendons de Stellantis qu'elle respecte toutes les conditions de ce contrat, mais nous serons sur une base plus solide si le Canada respecte également toutes les conditions. Il y a des conditions dans ce contrat qui, selon nous, sont très importantes et sont en jeu en ce moment, et nous voulons être sûrs que Stellantis les respecte pleinement.

Deuxièmement, si je puis avoir une minute, quand nous négocions ce genre d'entente avec ce genre d'entreprise, nous savons qu'il y aura certains renseignements commerciaux confidentiels dont nous aurons besoin pour faire les vérifications préalables avant de procéder à des investissements. Nous ne voulons pas rompre la confiance et nous voulons éviter qu'à l'avenir, les entreprises évitent ce genre de partenariat ou soient moins enclines, voire très réti-

centes, à nous communiquer les renseignements dont nous avons besoin pour effectuer les vérifications préalables.

Tamara Jansen: Je m'excuse. Mon temps est très limité.

Qu'est-ce qui justifierait de caviarder les notes de bas de page dans la modification de la première entente? Pourquoi faire cela?

Philip Jennings: Je ne sais pas à quelle page vous...

Tamara Jansen: Les notes en bas de page dans la modification de la première entente.

Peut-on arrêter le chronomètre pendant qu'ils cherchent?

Philip Jennings: D'accord. En fait, j'ai une réponse à cette question. Je m'excuse, je ne savais pas.

Ce qui est indiqué au bas de ces pages constitue une exception relative à la protection des renseignements personnels.

Tamara Jansen: À d'autres endroits, vous avez laissé des courriels privés. Comment se fait-il qu'il y ait soudainement un enjeu de confidentialité?

Philip Jennings: Des courriels de personnes qui travaillent pour Stellantis...

Tamara Jansen: Oui, c'est exact.

Philip Jennings: ... et qui, après les vérifications appropriées auprès de Stellantis, se sentent à l'aise pour que ce soit divulgué.

Tamara Jansen: Cependant, vous dites que c'est une question de confidentialité. Dans ce cas, qu'en est-il de ce tout petit élément dans le coin inférieur, qui semble être les initiales de quelqu'un? Comment cela peut-il être un renseignement personnel alors qu'il n'a pas été caviardé ailleurs? Comment se fait-il qu'il soit soudain nécessaire de le caviarder?

Honnêtement, je suis vraiment choquée par l'absence de Stellantis et par le fait que vous prétendiez que c'est une question de protection des renseignements personnels et je ne sais quoi d'autre. Le Comité a ordonné la production de ces documents. Nous avons tous dit que nous en avions besoin. En fait, vous appuyez Stellantis en procédant à ce caviardage qui semble tout à fait inutile.

Philip Jennings: Pour clarifier ce point, dans le cadre de l'entente que nous avons signée avec Stellantis, nous avons dû consulter l'entreprise, comme nous le ferions avec n'importe quelle autre entreprise dans ce contexte, pour convenir de ce que nous considérons comme confidentiel sur le plan commercial...

Tamara Jansen: Vous avez admis que vous ne lui avez même pas demandé si elle accepterait que l'ensemble du contrat soit soumis au Comité.

Philip Jennings: Ce dont nous avons discuté, c'est de trouver un compromis, comme nous avons réussi à le faire avec d'autres comités parlementaires, pour que le Comité puisse examiner ce dont il a besoin pour exercer son devoir de diligence...

Tamara Jansen: Pourtant, vous avez entièrement retiré la liste des travaux.

• (1145)

Philip Jennings: ... tout en protégeant ce qui est purement confidentiel.

Tamara Jansen: Vous avez entièrement retiré la liste des travaux. C'est un mécanisme de responsabilité essentiel. Si vous voulez être transparent, pourquoi ne pas avoir demandé que cela soit inclus?

Philip Jennings: Les listes des travaux contiennent des renseignements qui peuvent mettre la puce à l'oreille des entreprises concurrentes quant à ce que...

Tamara Jansen: Tous les mots de cette section sont donc entièrement confidentiels?

Vous avez tout caviardé. Il ne reste plus rien.

Philip Jennings: Comme je l'ai dit, selon nos discussions avec Stellantis, c'est ce qui, selon eux, devait être protégé...

Tamara Jansen: Vous comprenez que le caviardage de cette annexe donne l'impression que l'on cherche délibérément à cacher quelque chose.

Philip Jennings: Nous avons discuté avec Stellantis et nous sommes à l'aise avec le caviardage qu'elle a apporté à ce document. Selon notre évaluation, ce qui est communiqué à ce comité, qui est censé être à huis clos, contient plus que ce qui serait normalement communiqué, et certainement bien plus que ce qu'une demande d'accès à l'information permettrait de divulguer.

Tamara Jansen: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Votre temps est écoulé.

Nous passons à M. Gasparro.

Je reçois des nouvelles plutôt positives du côté informatique, et je vous laisse donc discuter avec M. Gasparro.

Vous avez la parole, monsieur.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux gens qui sont présents en personne.

Je suis très contrarié que Stellantis n'ait pas été en mesure de se joindre à nous. Je sais que ses responsables s'efforcent de résoudre les problèmes informatiques, mais c'est incroyablement frustrant. Je tiens juste à réaffirmer qu'à ce stade, c'est inacceptable.

Je voudrais m'attarder un peu à la divulgation de renseignements commerciaux sensibles et sur la valeur stratégique de notre capacité à honorer nos engagements en tant que gouvernement — non seulement le gouvernement actuel, mais aussi les gouvernements futurs. J'en ai déjà parlé aux membres du Comité.

Nous pourrions peut-être nous y lancer tout de suite.

Dans quelle mesure notre approche de la protection des renseignements exclusifs et commercialement sensibles se compare-t-elle à celle des autres pays du G7 en général? Avons-nous un alignement dans ce domaine?

Philip Jennings: Je transmets la question à Benoît, qui aura une réponse meilleure et plus complète que la mienne.

Benoît Tessier (directeur général, Secteur de l'industrie, ministère de l'Industrie): Je pense que le sous-ministre a également mentionné au début qu'il n'y a pas seulement des renseignements commerciaux sensibles sur le plan de la concurrence dans le secteur qui sont en jeu ici, mais qu'il y a aussi des investissements directs étrangers, et d'autres pays qui essaient d'attirer les mêmes types d'investissements que nous essayons d'attirer au Canada et qui essaient de signer des contrats avec les mêmes entreprises.

Très franchement, ils auraient une approche très similaire à celle du Canada en ce qui concerne la protection des renseignements commercialement sensibles contenus dans ces contrats.

Vince Gasparro: D'accord.

Il est question d'un avantage concurrentiel en ce qui concerne les importants — à défaut d'un meilleur terme — investisseurs étrangers directs dans notre pays, le fait qu'ils choisissent d'investir du capital dans notre pays plutôt qu'ailleurs dans le monde. N'est-ce pas?

Philip Jennings: Je pense que la réponse à cette question est la suivante. Vous avez certainement raison de dire qu'il y a de nombreux pays... Cela dépend du secteur, mais disons que, pour le secteur de l'automobile, les États-Unis et le Canada sont généralement en concurrence pour essayer d'attirer ces investisseurs. Il y a un avantage, en fin de compte, à faire en sorte que certaines modalités des contrats ne soient pas du domaine public, afin de ne pas dévoiler nos approches. De même, du point de vue du secret commercial, dans certains cas, les entreprises prennent des engagements dont elles estiment qu'il serait désavantageux pour elles qu'ils tombent dans le domaine public, soit à cause des discussions d'investissement qu'elles ont aux États-Unis, soit pour obtenir un avantage concurrentiel par rapport à d'autres entreprises concurrentes du secteur de l'automobile.

Vince Gasparro: Au fond, vous dites que la publication de ces contrats créerait une inégalité de traitement entre nous et certains de nos amis qui sont également des concurrents.

• (1150)

Philip Jennings: Il y aurait certainement un risque que, finalement, nos outils soient moins efficaces pour attirer les investissements si tous les nôtres étaient publics et que ceux de nos concurrents ne l'étaient pas.

Vince Gasparro: Pouvez-vous citer un seul pays développé où la divulgation de contrats commerciaux confidentiels a permis de créer plus d'emplois ou d'attirer plus d'investissements directs étrangers, voire les deux?

Philip Jennings: Je ne pourrais en nommer aucun.

Vince Gasparro: C'est exact. J'ai fait le calcul.

Peut-on supposer que la divulgation de renseignements commerciaux sensibles affaiblirait la capacité du Canada à attirer de nouveaux investissements à grande échelle de la part — pour reprendre votre terme — des industries du savoir?

Philip Jennings: Il est vrai que la question de la protection des renseignements commerciaux revient toujours dans nos discussions contractuelles avec les entreprises. En fin de compte, elles reconnaissent que nous avons besoin de ces données pour être en mesure de faire un contrôle préalable adéquat avant de donner le feu vert et de soutenir les investissements importants que nous voulons attirer au Canada. Elles nous les communiquent à condition que nous les protégeons et que nous leur demandions conseil lorsqu'il y a une demande d'information, comme celle de ce comité, pour savoir ce que nous pouvons caviarder ou non avant de soumettre les renseignements à l'examen du Parlement.

Le président: Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Seeback. Vous avez cinq minutes.

Kyle Seeback: L'entente n° 810-819553 du FIS, qui n'est pas celle dont nous parlons aujourd'hui, a été obtenue à la suite d'une demande d'accès à l'information, et elle est maintenant publique. Elle se trouve sur le site Web de CBC sous la forme d'un fichier PDF avec peu de censure. J'ai pu l'imprimer.

Vous insinuez que cette entente, l'entente n° 813-816251 du FIS, ne peut être examinée par les parlementaires qu'à huis clos. Nous devons attendre que quelqu'un fasse une demande d'accès à l'information pour en prendre connaissance. Est-ce là votre argument? Une demande d'accès à l'information l'emporte-t-elle sur le droit du Parlement à examiner les documents?

Philip Jennings: Pour être clair, je n'ai jamais dit cela.

Kyle Seeback: C'est ce que vous laissez entendre. Vous dites que nous ne pouvons examiner ce document qu'à huis clos et avec votre censure. Pourtant, CBC a obtenu une copie d'un autre accord du FIS dans le même format. Je suis en train de l'examiner. Il est presque identique, article par article, et il est maintenant accessible au public. N'importe qui dans le monde entier peut le lire.

Vous dites que celui-ci est si spécial que nous ne pouvons pas l'examiner, sauf à huis clos et avec votre censure. C'est en gros l'argument que vous présentez au Parlement en ce moment. Je suis désolé, mais cela n'a pas beaucoup de sens pour moi.

Devons-nous attendre une demande d'accès à l'information, ou le Parlement est-il l'autorité suprême?

Philip Jennings: Je peux répondre à la question, du mieux que je peux... Je suis ici aujourd'hui pour vous parler du contrat que nous avons conclu avec Stellantis pour l'usine de Brampton. Selon les conditions du contrat que nous avons signé, nous reconnaissons qu'il y a des éléments qui sont commercialement confidentiels et que nous devons faire de notre mieux pour les protéger.

Nous avons recommandé au Comité une approche que nous avons déjà adoptée lors des législatures précédentes. En fin de compte, nous avons trouvé un compromis qui permet de protéger les renseignements que l'entreprise juge importants pour sa position concurrentielle, tout en autorisant l'examen minutieux souhaité par le Comité.

Kyle Seeback: Si le contrat est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information, ce qui est le cas, comme vous l'avez souligné — vous nous avez renvoyés à l'article 16.1 — et qu'un organe de presse a pu obtenir l'intégralité du document en présentant une demande d'accès à l'information et a pu le publier en ligne, vous ne protégez rien de confidentiel sur le plan commercial. Vous ne faites que retarder la possibilité que les parlementaires puissent l'examiner. Nous devons simplement attendre que quelqu'un fasse une demande d'accès à l'information, puis nous pourrions l'examiner publiquement et en discuter.

Est-ce logique?

Philip Jennings: Je ne peux pas me prononcer sur l'autre contrat. Ce dont je peux parler, c'est de ce contrat, et pour ce...

Kyle Seeback: Ne savez-vous rien de l'autre accord du FIS qui a été signé à peu près au même moment?

Philip Jennings: Quant à savoir quand et comment ce qui est dans le domaine public est tombé dans le domaine public, je ne peux pas me prononcer. Ce que je peux dire, c'est que les renseignements caviardés dans ce document sont quelque chose qui...

• (1155)

Kyle Seeback: Vous dites que nous ne pouvons même pas en discuter publiquement. Vous dites que ce document doit être discuté à huis clos, ou je suppose que nous pouvons déposer une demande d'accès à l'information et que nous pourrions alors le mettre dans le domaine public comme l'autre. J'ai l'impression que vous dites que la personne qui présente une demande d'accès à l'information a plus

d'autorité pour examiner un document que le Parlement du Canada. Je trouve cela très troublant.

Philip Jennings: Ce n'est pas du tout ce que j'insinue. Si ce contrat faisait l'objet d'une demande d'accès à l'information, il serait soumis à la loi, et aux exemptions et au caviardage qu'elle prévoit.

Selon mon interprétation de la Loi sur l'accès à l'information, ce qui est confidentiel sur le plan commercial le resterait dans le cadre de cette procédure.

Kyle Seeback: Ce n'est pas tout le document qui est confidentiel sur le plan commercial, car même dans ce document, vous nous avez donné un accès limité. Vous n'avez caviardé que certains éléments que vous qualifiez de confidentiels sur le plan commercial; par conséquent, selon votre propre analyse, l'entièreté du document n'est pas confidentielle sur le plan commercial.

Philip Jennings: Pour être clair, quand j'ai communiqué le document au Comité, il était entendu que nous aurions une discussion et que le document ne serait dévoilé qu'à huis clos, ce qui n'a pas été le cas en fin de compte.

Kyle Seeback: Eh bien, le document a été diffusé...

Philip Jennings: Nous avons fait cela parce que...

Kyle Seeback: Le document a été diffusé à l'extérieur de cette salle. Personne ne fait référence à des parties précises du contrat, sauf vous. Vous avez mentionné l'article 16.1 au sujet de la confidentialité.

Vous semblez tourner autour du pot. Si une demande d'accès à l'information peut aboutir à la publication du document intégral où les éléments confidentiels sur le plan commercial sont caviardés, mais que vous dites que ce contrat ne peut être examiné par le Parlement qu'à huis clos, ce qui signifie que personne ne peut le voir, alors vous dites que le régime d'accès à l'information a plus de pouvoir que le Parlement pour ce qui est d'examiner les documents.

Philip Jennings: En fait, j'essaie de dire...

Le président: Je suis désolé. Répondez très brièvement, monsieur Jennings.

Philip Jennings: Ce n'est pas ce que je dis. En réalité, nous essayons de trouver et de proposer un moyen pour que le Comité puisse examiner le document et en débattre, afin qu'il puisse faire preuve de la diligence nécessaire à cet égard.

Le président: Merci.

Nous passons à Mme Khalid.

Iqra Khalid: Je pense que c'est au tour de Tim Watchorn.

Le président: Oh. *[Difficultés techniques]*

[Français]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Monsieur le président, je vous remercie de me permettre de poser des questions.

Ma première question s'adresse à M. Jennings.

Notre collègue a parlé de l'accès à l'information et du document que nous révisons aujourd'hui. J'aimerais savoir si le document qui aurait été fourni en vertu de la Loi sur l'accès à l'information aurait été aussi caviardé que la version que nous étudions aujourd'hui ou s'il l'aurait été davantage.

Philip Jennings: Mon équipe et moi croyons que, s'il y avait une demande d'accès à l'information, il y aurait encore plus d'éléments caviardés.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la discussion se tienne à huis clos. C'est de cette façon que nous avons approché Stellantis. Notre but était que Stellantis transmette le plus d'information possible. La seule façon dont nous avons pu convaincre Stellantis de transmettre autant d'information, c'est parce que nous nous sommes entendus sur le fait que ce serait fait à huis clos.

Tim Watchorn: J'aimerais, moi aussi, vous faire part de ma frustration de voir qu'aucun représentant de Stellantis ne s'est présenté au Comité, ce matin. C'est quand même incroyable. Je ne peux pas croire que Stellantis ne se présente pas, ce matin. Il y a beau y avoir des problèmes sur le plan de la technologie, je trouve que l'absence de Stellantis est tout à fait inacceptable.

Monsieur Jennings, ma collègue et vous avez parlé d'un environnement à huis clos, où on pourrait se pencher sur un document moins caviardé. Vous avez dit que ça s'était déjà fait au Comité permanent de l'environnement et du développement durable ainsi qu'au Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

Pouvez-vous nous expliquer quelle serait, à huis clos, la procédure de visionnement de ce document?

Philip Jennings: Je vais clarifier mes commentaires précédents. Dans les autres comités où des documents ont été transmis à huis clos, c'étaient des documents qui avaient subi un certain caviardage.

Tim Watchorn: D'accord.

Philip Jennings: Dans tous les cas, il y a eu du caviardage, mais il était minime. On voulait s'assurer que les comités étaient en mesure de faire une révision.

Cependant, notre ministère n'a pas transmis de document qui n'était pas du tout caviardé.

Tim Watchorn: D'accord.

Nous savons que vous n'avez pas eu de discussion avec Stellantis. Cela dit, pensez-vous que Stellantis serait d'accord pour transmettre un document caviardé au minimum si nous l'étudions à huis clos?

• (1200)

Philip Jennings: À mon avis, Stellantis pense déjà que le document est caviardé au minimum. Il est déjà prêt à le transmettre.

Si le Comité voulait avoir plus d'informations, c'est avec Stellantis qu'il devra en discuter. Les représentants de Stellantis ne sont pas ici aujourd'hui, mais, personnellement, ça ne me dérange pas d'avoir une discussion à la suite de cette réunion, pour voir si Stellantis accepterait de transmettre un document sans aucun caviardage, à condition que ce soit discuté à huis clos.

Tim Watchorn: Je pense que l'objectif du Comité est d'essayer d'aller chercher le plus d'information possible au sujet d'un contrat qui implique de l'argent public, tout en maintenant en équilibre les secrets commerciaux qu'un gouvernement responsable devrait avoir à l'intérieur du pays.

Je ne crois pas qu'il soit avantageux, sur le plan de la concurrence, de divulguer l'entièreté de ces contrats.

Je pense qu'il s'agit d'un compromis raisonnable. Je réitère que, en tant que nouveau député du Parlement, je n'en reviens pas que Stellantis ne soit pas ici ce matin. De plus, je pense que c'est la responsabilité de Stellantis de nous donner les informations pertinentes en temps et lieu. Je ne ferai preuve d'aucune indulgence envers Stellantis. Je pense que ses représentants devraient être ici, avec nous.

Si je comprends bien, vous n'êtes pas certain que Stellantis accepterait de transmettre au Comité un document qui n'est pas caviardé, même s'il se réunissait à huis clos.

Philip Jennings: Ni mon équipe ni moi n'avons discuté de cette possibilité avec Stellantis.

J'aimerais revenir à un élément très important. Nous voulons que Stellantis respecte toutes les dispositions de l'entente. De plus, nous nous attendons à ce que ça ait plus de poids si nous faisons la même chose.

Je ne suis pas prêt à annuler le contrat facilement.

À mon avis, il faut voir si on peut continuer à discuter avec Stellantis et s'il est possible d'en apprendre davantage sur ce qui a été fait. Selon nous, le document a été caviardé au minimum.

Tim Watchorn: Je pense qu'il est important de ne pas mettre fin aux contrats qu'on fait avec des entreprises, surtout quand on parle de milliards de dollars. C'est important de garder notre avantage concurrentiel avec d'autres pays qui sont dans la même situation ou qui nous font concurrence dans l'obtention de ces contrats.

[Traduction]

Le président: Posez une question très brève.

[Français]

Tim Watchorn: Monsieur Jennings, pouvez-vous nous donner des exemples du genre de renseignements qui, dans ce document, pourraient être considérés comme des renseignements commerciaux délicats?

Philip Jennings: Oui, je vais vous donner un exemple.

Si on investissait dans la création d'un nouveau produit, on ne voudrait pas que l'information soit divulguée avant que le produit ne soit sur le marché, c'est-à-dire accessible au public. Nous voudrions donc protéger cette information le plus longtemps possible. Plus tard, c'est-à-dire une fois que le produit sera sur le marché, il ne sera plus nécessaire de cacher l'information ou de la caviarder.

Avant le lancement dudit produit, nous voudrions nous assurer de la protection de notre information.

Tim Watchorn: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole est à Mme Gaudreau. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je suis sans mots, monsieur le président. Je sens un grand mépris.

Je sais que les gens de Stellantis nous écoutent. Nous allons regarder les obligations qu'il y a dans le contrat. Cependant, entre vous et moi, une entreprise de cette envergure sait très bien qu'elle a une obligation de divulgation, surtout quand les parlementaires font une requête et qu'ils proposent de regarder les documents de façon confidentielle.

J'aimerais poser une question au légiste, mais, par la suite, je vais être obligée de dire à quel point je suis bouche bée.

Monsieur Bédard, que faut-il faire pour que le Comité reçoive officiellement des représentants de cette entreprise dans un environnement propice à l'étude de renseignements protégés? Quand on est un constructeur de véhicules électriques et qu'on est à la fine pointe de la technologie, il est clair qu'on n'a pas de problème avec l'Internet. Nous attendons les représentants de Stellantis depuis une heure, mais ils ne sont toujours pas là.

Que faudrait-il faire?

• (1205)

Michel Bédard: Je crois que le problème technique est en train d'être réglé.

Si un témoin refuse de venir témoigner devant le Comité après que le greffier l'a invité de manière informelle, ce dernier peut toujours envoyer une convocation formelle au témoin.

Si cette convocation n'était pas respectée, le Comité pourrait en faire rapport à la Chambre, où ce pourrait être traité comme une question de privilège.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

En terminant, j'aimerais dire que je constate qu'il s'agit d'un rapport de force. Malheureusement, ça me démontre que Stellantis essaie d'être au-dessus de ce qui lui a permis d'être ce qu'il est aujourd'hui. Personnellement, ce qui m'importe, c'est l'argent des contribuables. Il n'y aura pas de bris et nous allons respecter la privatisation.

Je veux dire aux gens de Stellantis qui nous écoutent que nous les attendons et que, s'ils ne se manifestent pas, nous allons faire une demande de comparution officielle.

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole est à M. Patzer.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Jennings, vous avez dit qu'afin de procéder à ce caviardage, vous avez consulté votre service. Vous avez consulté Stellantis.

Avez-vous consulté la ministre à ce sujet?

Philip Jennings: Non, nous n'avons pas eu d'interaction avec la ministre ou son cabinet en ce qui concerne le caviardage.

Jeremy Patzer: Donc vous avez les coudées franches et la ministre n'exerce aucune surveillance sur les activités du ministère.

Philip Jennings: Je ne fais qu'expliquer le processus que nous avons suivi pour caviarder ce contrat.

Nous avons été convaincus que Stellantis avait respecté l'esprit de la demande. Comme cela a été le cas dans des dossiers précédents où nous avons eu des interactions avec des entreprises au sujet du caviardage de documents, nous avons eu le sentiment que l'entreprise était ouverte à ce qu'il y ait très peu d'éléments caviardés et une divulgation des documents dans le cadre de réunions à huis clos.

Jeremy Patzer: J'espère que vous repartirez aujourd'hui avec l'impression que les députés ne sont pas satisfaits de l'état actuel des documents. Nous avons demandé des documents non censurés. Comme d'autres l'ont dit, il y a une procédure déjà établie qui permet cela. Cette procédure n'a pas été respectée.

La ministre a-t-elle vu le contrat non caviardé dans son intégralité?

Philip Jennings: Si c'est le cas, ce n'est certainement pas par l'intermédiaire de mon bureau. Je pense que non. Je n'ai pas encore vu la version intégrale non caviardée.

Jeremy Patzer: Vraiment? D'accord. En ce qui concerne le ministère, j'ai un peu de mal à croire que seulement quatre ou six autres personnes... Vous avez dit tout à l'heure que tout le monde à la table l'avait vu. Maintenant, vous dites que vous ne l'avez pas vu. Vous avez dit que seulement quatre, ou peut-être six autres personnes avaient vu ce contrat.

Le Bureau du Conseil privé a-t-il pris connaissance de ce contrat non caviardé?

Philip Jennings: À mon avis, non, le Bureau du Conseil privé ne l'a pas vu.

Nous traitons ces documents avec beaucoup de rigueur. En fin de compte, c'est sur la base du besoin de savoir qu'il faut pouvoir consulter le contrat dans son intégralité. Je n'ai pas eu besoin de prendre connaissance de ce contrat. Il a été négocié avant que je sois sous-ministre, et je n'ai donc pas eu besoin de voir les documents. S'il avait été négocié pendant mon mandat de sous-ministre, je l'aurais lu.

Jeremy Patzer: D'accord. Le sous-ministre précédent a-t-il vu le contrat?

Philip Jennings: C'est ce que je suppose. Je n'en suis pas certain.

Jeremy Patzer: Qu'en est-il des juristes? De toute évidence, il y a des juristes qui auraient dû en prendre connaissance. Y a-t-il un service juridique qui l'aurait lu?

Philip Jennings: C'est une bonne question. Si vous le voulez bien, je vais demander à mon équipe de vous expliquer comment le service juridique est généralement sollicité pour l'examen des contrats.

Jeremy Patzer: Brièvement, s'il vous plaît.

Stephanie Tanton: Comme cela a déjà été dit, nous avons un contrat standard qui est élaboré avec le service juridique. Le service juridique intervient dans les discussions sur des dispositions précises s'il y a un débat et une négociation, quand nous essayons d'adopter une position et qu'il y a un risque légal. En règle générale, est-ce que les juristes examinent l'ensemble du contrat? Je ne pense pas. Ils se penchent sur les dispositions qui ne sont pas dans la norme.

Nous avons un modèle d'entente dont les conditions sont les mêmes. Ce que nous négocions généralement avec l'entreprise, ce sont les détails concernant le cahier des charges, ses engagements en matière de prestations, et cetera. Ces éléments concernent davantage le projet que les engagements légaux.

Jeremy Patzer: Êtes-vous en train de me dire que l'équipe juridique responsable d'un contrat de 15 milliards de dollars ne voit pas le contrat intégral?

Stephanie Tanton: On la fait intervenir lorsque les dispositions s'écartent de ce que nous négocions habituellement. C'est ainsi que je conçois les choses.

Monsieur Martel, avez-vous quelque chose à ajouter?

Denis Martel: Oui. Je pense qu'évidemment, le service juridique a vu beaucoup d'articles, de sorte qu'il a une idée précise de l'ensemble du contrat.

Jeremy Patzer: Je suppose que quelqu'un supervise l'ensemble du contrat. Êtes-vous en train de me dire que nous gérons ces contrats un morceau à la fois? Comment se fait-il que le service juridique n'ait pas vu l'ensemble du contrat?

Stephanie Tanton: Nous suivons un processus de négociation. Nous avons une feuille de conditions qui décrit les modalités de notre approche de négociation, et nous avons un modèle standard pour nos ententes de contribution qui a été approuvé par le service juridique.

Nous entamons donc des négociations. Les négociations sont menées par mon équipe. Au sein de mon équipe, j'ai un groupe opérationnel dirigé par M. Martel. J'ai un groupe financier qui est dirigé par un autre directeur général. Par ailleurs, en ce qui concerne le Secteur de l'industrie du ministère, M. Tessier, ici présent, intervient quand il est question du marché. De même, le service juridique intervient en cas de litige concernant des dispositions précises qui s'écartent de notre modèle.

C'est une équipe réduite qui négocie de telles ententes. Quand nous demandons des approbations, que ce soit au Cabinet, au Conseil du Trésor ou à notre ministre, nous utilisons un formulaire où nous donnons un aperçu du projet et nous résumons les points clés de l'entente, ses réalisations, ses aspects financiers et les engagements en matière de prestations afin que tout le monde ait une idée claire de ce qui sera convenu.

Jeremy Patzer: Cela représente plus de quatre personnes.

• (1210)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Khalid. Vous avez cinq minutes.

Je vous informe que nous essayons toujours d'établir la communication avec Stellantis.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux fonctionnaires de leur présence aujourd'hui.

Quelle est la relation entre la ministre, son cabinet et le ministère en ce qui concerne la négociation des contrats et leur caviardage lorsque le ministère reçoit des demandes de divulgation au public?

Philip Jennings: Tout dépend où on en est rendu. De toute évidence, si on négocie un contrat que le ministre doit approuver pour qu'on puisse aller de l'avant, dans un tel cas, le ministre aura pris connaissance des modalités du contrat qui a été négocié avant de le signer. Si les contrats dépassent un certain montant, il faut les faire approuver par le Cabinet et par le Conseil du Trésor.

Dans ce cas-ci, les choses se passent après coup. Il y a une nouvelle ministre qui n'a pas participé aux négociations. Comme il est inutile qu'elle voie l'ensemble du contrat, on l'informe au besoin de certains éléments de celui-ci afin de répondre aux questions qu'elle pourrait se poser à ce sujet. La ministre a récemment posé de nombreuses questions au sujet de Stellantis, compte tenu de la décision de celle-ci de déplacer vers une usine aux États-Unis la production du Jeep Compass qui était prévue à Brampton.

Nous ne communiquons ni avec elle ni avec son cabinet au sujet du caviardage. Il s'agit d'un contrat conclu entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada et l'entreprise.

Au bout du compte, l'obligation contractuelle incombe au ministère. Nous nous assurons de respecter cette obligation en deman-

dant à l'entreprise quels autres caviardages elle serait disposée à faire à l'égard des renseignements confidentiels sur le plan commercial afin de pouvoir transmettre le contrat au Comité.

Dans le cadre de ces discussions, nous avons encouragé l'entreprise à se montrer aussi ouverte que possible, compte tenu des demandes, afin que le Comité dispose d'un maximum de renseignements. L'entreprise y a consenti à la condition que les discussions sur le contenu à transmettre au Comité se déroulent à huis clos.

Iqra Khalid: Je vous remercie de votre réponse.

Je suis vraiment dévastée que Stellantis ait pris cette décision, parce qu'il s'agit des emplois des résidents de ma ville et de ma région qui sont directement touchés. Le fait que Stellantis ne témoigne pas ici aujourd'hui ne fait qu'alimenter mon ardeur à défendre mes concitoyens.

Pouvez-vous expliquer la situation difficile dans laquelle le ministère se trouve quand il s'agit d'essayer de préserver la capacité du Canada à négocier des contrats et à attirer des investissements tout en veillant à ce que l'argent des contribuables soit dépensé efficacement et à bon escient?

Philip Jennings: À certains égards, c'est le nœud du problème. Il faut disposer de toute l'information, y compris ce qui est confidentiel sur le plan commercial, pour pouvoir en arriver à une entente. Autrement, on n'utiliserait pas les fonds publics comme il se doit.

Voilà pourquoi nous adoptons l'approche qui consiste à nous assurer que, pour l'étape de la diligence raisonnable et pour ce qui est de certains des engagements qui figurent dans le contrat proprement dit, nous disposons des éléments commerciaux confidentiels nécessaires pour rendre les contrats que nous concluons avec ces entreprises aussi efficaces que possible. Autrement dit, c'est Stellantis et les quelque 152 autres entreprises avec lesquelles nous avons conclu des ententes qui acceptent essentiellement de nous communiquer des renseignements commerciaux confidentiels afin que nous puissions faire notre travail comme il se doit.

Ces entreprises insistent également pour inclure des dispositions standard dans ces contrats afin que nous protégions ce qui est confidentiel sur le plan commercial pour éviter de nuire à leur position concurrentielle dans le cadre de leur participation à un programme qui favorise l'innovation et la prise de risques par le secteur privé.

• (1215)

Iqra Khalid: Je vous remercie de votre réponse.

Y a-t-il eu des demandes d'accès à l'information pour l'un ou l'autre des documents dont nous discutons aujourd'hui?

Philip Jennings: Veuillez m'excuser, mais je n'ai pas bien entendu le début de votre question.

Iqra Khalid: Y a-t-il eu des demandes d'AAI, pour les documents dont nous discutons aujourd'hui?

Philip Jennings: Je suis désolé, mais je ne connais pas ce sigle.

Iqra Khalid: Il s'agit des demandes d'accès à l'information.

Philip Jennings: Pas à ma connaissance, et mon équipe me dit qu'il n'y a pas eu de demande d'accès à l'information liée à ce document.

Iqra Khalid: D'accord, merci.

Je vais donc vous poser la question suivante. Comment les entreprises peuvent-elles faire confiance au gouvernement? Comment les travailleurs peuvent-ils faire confiance au gouvernement? Comment les contribuables peuvent-ils faire confiance au gouvernement? Vous êtes en première ligne pour représenter ces trois parties prenantes. Selon vous, quelles sont les mesures à prendre dans le cadre de négociations comme celles-ci, alors qu'on tente d'attirer de bons investissements au Canada et de veiller à ce qu'on ne prenne pas l'argent durement gagné des contribuables pour ensuite s'en aller dans d'autres parties du monde?

Le président: Je crains que nous ayons largement dépassé le temps imparti. Pourriez-vous répondre brièvement, si possible?

Philip Jennings: Bien sûr.

La réponse la plus courte possible serait que la confiance est au cœur de ces ententes. Au bout du compte, la seule façon de parvenir à une entente, c'est de croire que les deux parties — le gouvernement et, dans ce cas-ci, Stellantis — se font mutuellement confiance pour respecter toutes les modalités de l'entente.

C'est fondamental pour nous. Nous en sommes à un point où nous nous attendons à ce que Stellantis respecte toutes les modalités de ces ententes, et celle-ci s'attend à ce que nous les respections également, notamment en ne divulguant pas de renseignements commerciaux confidentiels.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Ho.

Bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, monsieur Ho. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi il y a autant de caviardages dans cette entente qui intéresse les contribuables canadiens. Je vais en nommer quelques-uns qui se démarquent, à mon avis.

L'article 6.35 parle des engagements de Stellantis, c'est-à-dire des obligations légales, qui l'obligent à investir dans la recherche et le développement dans des installations au Canada, mais les montants de ces engagements en R-D sont caviardés. Pourquoi? Les contribuables canadiens s'attendent à ce que leur investissement soit rentable, que si l'argent des contribuables est utilisé pour financer ce prétendu investissement de plusieurs milliards de dollars — ce sont les libéraux qui parlent ici d'un investissement —, il y aura un certain rendement du capital investi. Pourquoi un chiffre aussi important serait-il caviardé?

Philip Jennings: Je vais répondre par un énoncé général lié à la question que j'ai posée dans ma déclaration préliminaire, dont je serai heureux de discuter, à savoir que nous ne discutons pas des modalités d'un contrat dans un contexte public. Selon l'entente que nous avons conclue avec Stellantis, nous devons communiquer la version caviardée et en discuter à huis clos.

Vincent Ho: Je vous demande pourquoi ces modalités en particulier sont caviardées. Je ne parle pas des modalités elles-mêmes. Pourquoi ces montants sont-ils caviardés alors que d'autres montants ne le sont pas? L'essentiel, c'est que les contribuables canadiens essaient de déterminer si Stellantis va créer les emplois promis, si elle va faire les investissements promis en immobilisations et si elle va faire la R-D ici au Canada. Vous avez caviardé certains des renseignements les plus importants. Vous avez laissé toutes les

dispositions juridiques génériques, comme celles sur la confidentialité et les lois applicables, mais les renseignements les plus importants ont été caviardés. Qui essaie-t-on de protéger?

• (1220)

Philip Jennings: Je ne vais pas fournir de précisions sur quoi que ce soit qui figure dans le contrat qui a été transmis à la condition qu'on en discute à huis clos. Cependant, je peux dire que, lors de nos discussions avec Stellantis, celle-ci nous a expliqué, pour chaque caviardage, pourquoi elle estimait nécessaire que ces renseignements soient protégés d'un point de vue commercial. Nous étions à l'aise avec les caviardages qu'elle a proposés.

Vincent Ho: Les intérêts de Stellantis passent avant ceux de la population canadienne. Est-ce bien ce que vous dites?

Philip Jennings: Non. Ce n'est pas du tout ce que je dis. Je dis en fait que Stellantis s'est montrée ouverte à l'idée de communiquer plus de renseignements au Comité que ce qui est accessible au public pour s'assurer que le contrat puisse faire l'objet d'une discussion et d'un examen approfondis.

Vincent Ho: On a parlé du privilège parlementaire plus tôt au cours de la réunion. Comme on le sait, l'obligation de divulguer ce document sans caviardage ne fait pas partie de la disposition sur la confidentialité de l'entente. De toute évidence, les fonctionnaires du ministère procèdent volontairement à ces caviardages. Est-ce exact?

Philip Jennings: Selon les termes de l'entente, le Canada devait discuter avec Stellantis — et, dans ce cas-ci, c'est notre ministère, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, qui devait en discuter — de toute divulgation de documents et de tout caviardage qu'elle estimait nécessaire. Autrement, nous romprions le contrat qui nous oblige à traiter les renseignements de façon confidentielle, à moins que l'entreprise ne soit disposée à les communiquer.

Vincent Ho: Qu'y a-t-il de si délicat sur le plan commercial dans ces documents? Après tout, il s'agit de dispositions, et pas de tableaux contenant le nom des employés et ainsi de suite. Il s'agit simplement des dispositions de l'entente générale. Je ne vois pas ce qu'il y a de si délicat sur le plan commercial là-dedans. Il n'est pas question de divulguer des dessins industriels, des schémas ou des secrets commerciaux. Ce n'est que le texte d'une entente. Ce n'est que l'aperçu le plus élémentaire de la relation entre le gouvernement et cette entreprise multimilliardaire. Ne pensez-vous pas que les contribuables devraient avoir la possibilité de voir ce qui se trouve dans ce document?

Philip Jennings: Je pourrais répondre à cette question, mais je dirais que Stellantis serait la mieux placée pour justifier ce qui est confidentiel sur le plan commercial de même que les caviardages proposés. C'est elle que nous avons consultée. Selon les termes de l'entente que nous avons signée, il lui incombe de nous dire ce qu'elle juge constituer des renseignements commerciaux confidentiels. Je pense donc qu'il serait préférable de poser cette question à Stellantis.

Vincent Ho: Vous avez dit que vous aviez discuté avec Stellantis, ou que votre ministère l'avait fait, pour déterminer quels éléments étaient considérés comme délicats sur le plan commercial, c'est-à-dire trop délicats pour que les Canadiens puissent les voir et en être informés.

Comment expliquez-vous cela?

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Votre temps de parole est écoulé. Je pense qu'il reste assez de temps pour deux ou trois autres interventions par la suite.

Nous passons maintenant à M. Gasparro.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Monsieur Jennings, pouvons-nous revenir à la lettre que vous avez fait parvenir au Comité? Dans cette lettre, vous avez parlé des protocoles relatifs aux séances à huis clos. Vous avez dit que, pour examiner les documents, il y a trois conditions: la supervision du greffier du Comité, aucun appareil électronique ou d'enregistrement personnel et aucune note ne doit être utilisée en dehors de la salle.

Y a-t-il un précédent à cet égard?

Philip Jennings: Je pense avoir déjà répondu à cette question, mais permettez-moi de donner un peu plus de détails.

Il y a un précédent, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je l'ai proposé. J'ai trouvé que c'était un bon équilibre pour permettre aux comités parlementaires de faire leur travail, tout en conciliant les intérêts commerciaux des entreprises qui concluent des ententes avec le Canada et en respectant les obligations contractuelles.

Pour vous donner trois exemples — et je vais le faire assez rapidement —, en 2023 et en 2024, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie a accepté un tel arrangement. Dans un cas, c'était avec Volkswagen, et dans l'autre, avec NextStar. On avait convenu que les versions caviardées seraient communiquées à huis clos et qu'aucun dispositif d'enregistrement ne serait utilisé.

Le troisième cas que je connais, c'est celui du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Dans ce cas-là, il s'agissait d'un volet de programmation dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation, celui de l'initiative Accélérateur net zéro, je crois, pour lequel on a adopté la même approche.

Ce que je recommandais à ce Comité, et c'est la raison pour laquelle je lui ai fait parvenir une lettre, c'est d'adopter cette approche. Les documents sont donc communiqués de cette façon et des témoins, y compris Stellantis et nous et toute autre personne jugée nécessaire, peuvent en discuter dans ce contexte pour bien comprendre les modalités du contrat et les raisons pour lesquelles certains éléments ont été caviardés ou pas, afin que le comité parlementaire puisse effectuer son examen comme il se doit.

• (1225)

Vince Gasparro: Je vais revenir à l'enjeu de l'avantage concurrentiel dont on a discuté plus tôt.

Je vous remercie d'avoir donné plus de détails en réponse à la question précédente.

Pensez-vous que les États-Unis ou le Mexique, qui se livrent à une concurrence féroce pour obtenir ces mêmes investissements étrangers directs et ces mêmes emplois, accepteraient de rendre publics de tels contrats? Si oui, dans quelles circonstances?

Philip Jennings: Dans l'ensemble, il n'est pas courant de communiquer ce type de renseignements. Je peux vous dire que, dans certains cas, notre ministère cherche à comprendre ce que font d'autres pays afin d'être plus concurrentiels. Plus nous pouvons recueillir de renseignements sur ce que font les autres pays, mieux nous serons placés pour essayer d'attirer ces investissements. À certains égards, c'est un avantage comparatif pour attirer les investissements que moins de renseignements se retrouvent dans le domaine public que dans d'autres pays.

Il est également important de tirer le maximum de chacun des investissements. Si toutes nos ententes étaient rendues publiques,

nous aurions moins de pouvoir pour négocier les meilleures ententes possibles avec les entreprises. Au bout du compte, nous pensons qu'il est important de rendre public ce qui doit l'être, mais en veillant à ce que les renseignements commerciaux confidentiels ne le soient pas afin que nous puissions tirer le meilleur rendement possible de ces ententes.

Comme je l'ai dit au Comité plus tôt, nous sommes relativement satisfaits de ce que nous avons tiré du Fonds stratégique pour l'innovation et, maintenant, du Fonds de réponse stratégique. Un peu plus de 11 milliards de dollars ont permis de mobiliser plus de 75 milliards de dollars d'investissements au Canada dans toute une gamme de secteurs et dans toutes les régions du pays.

Vince Gasparro: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Vince Gasparro: Je serai très bref.

Pensez-vous que le contrat, dans sa forme actuelle, offre suffisamment de souplesse à Stellantis et à d'autres grands investisseurs dans notre pays afin de trouver un nouveau modèle pour l'usine de Brampton? Au bout du compte, on doit penser aux travailleurs.

Le président: Répondez par oui ou par non, s'il vous plaît.

Philip Jennings: Le contrat comprend des dispositions qui permettent de travailler avec Stellantis afin de s'assurer qu'elle respecte toutes les conditions de l'entente, ce qui comprend le fait d'avoir une production à Brampton.

Le président: Nous allons passer à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, où en est-on pour ce qui est de la connexion avec Stellantis?

[Traduction]

Le président: Je vais arrêter le chronomètre. Nous y travaillons encore.

On n'y a toujours pas accès, je le crains.

Iqra Khalid: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Étant donné qu'il ne reste plus beaucoup de temps à la réunion, je ne pense pas que nous devrions continuer d'essayer d'établir la communication. Je ne pense pas qu'il serait juste pour nous tous que l'entreprise témoigne devant le Comité à la dernière minute et qu'elle s'en tire ainsi à bon compte. Je pense que les députés ont des questions à poser, alors je pense que nous devrions...

Le président: Je vous comprends. Je pense que nous allons continuer d'essayer d'établir la connexion, mais j'ai l'impression que nous devons trouver un autre moment pour que l'entreprise vienne témoigner devant le Comité. La connexion pourrait être établie dans 1 minute, mais peut-être aussi dans 25 minutes. Je pense que nous aviserons pour le prochain tour.

Nous allons recommencer l'intervention pour deux minutes et demie. Merci.

• (1230)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, je vais leur donner une petite chance. De toute façon, les réponses ne seront pas suffisantes, faute de temps. Même si les choses fonctionnaient au cours des prochaines minutes, je pense que tout le monde serait d'accord pour dire qu'une motion va être déposée.

Laissons maintenant ça un peu de côté.

Étant donné qu'il me reste un peu de temps de parole, je vais parler de prévention.

Monsieur Jennings, je constate que vous n'étiez pas là lorsque le contrat a été rédigé.

Avez-vous parlé dudit contrat avec votre prédécesseur?

Philip Jennings: De mon côté, je n'ai pas parlé de ce contrat avec mon prédécesseur, mais certaines choses ont été mises en place au sein de mon ministère. Je suis certain que, quand les contrats sont signés, même si les gens changent de travail ou de poste, les dispositions du contrat demeurent et l'historique n'est pas perdu. Cela permet de continuer à bien le gérer le contrat.

L'équipe de Stéphanie Tanton est en place. Si les personnes qui ont négocié ce contrat ne sont plus en poste, elles auront transmis l'information nécessaire aux personnes qui les remplacent, afin qu'elles soient capables de bien gérer...

Marie-Hélène Gaudreau: C'est bien.

Philip Jennings: C'est ce à quoi je m'attends.

Marie-Hélène Gaudreau: À la lumière des dispositions qui nous ont amenés ici aujourd'hui, j'imagine que vous allez faire des recommandations pour que cette situation ne se produise plus, c'est-à-dire pour qu'un acteur de cette nature ne puisse avoir le gros bout du bâton. On fait preuve de mépris à notre égard, et je n'en reviens pas.

À moins qu'on veuille cacher quelque chose ou qu'on soit de connivence — je n'irai pas là —, il est extrêmement important que les entreprises sachent que ce n'est pas elles qui mènent. Elles reçoivent des millions, voire des milliards de dollars.

Monsieur le président, quand vous aurez les nouveaux libellés des dispositions, j'aimerais le savoir pour qu'on puisse éviter les pertes de temps.

Monsieur Jennings, ce n'est pas que je n'aime pas que vous vous présentiez devant le Comité, mais le temps de tout le monde est précieux.

[Traduction]

Le président: Merci d'avoir ajouté ce petit bout à la fin.

Nous allons passer à Mme Jansen, puis à Mme Khalid.

Tamara Jansen: Merci beaucoup.

Je ne sais pas si M. Bédard peut répondre à cette question.

S'il appert que Stellantis contrevient à l'entente en déménageant aux États-Unis, a-t-elle le droit de continuer à exiger la confidentialité des éléments commerciaux de l'entente, ou, puisqu'elle déménage, l'entreprise prétend-elle qu'elle a le droit de partir aux termes du contrat?

Michel Bédard: Puisque nous avons examiné les dispositions du contrat du point de vue de la confidentialité potentielle des renseignements, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question.

Tamara Jansen: D'accord. Je vais demander à Stéphanie Tanton.

Il semble que Stellantis a rompu l'entente en déménageant aux États-Unis. L'entreprise continuerait-elle ainsi à avoir le droit d'exiger la confidentialité des renseignements commerciaux?

Stéphanie Tanton: Dans l'entente, il y a un processus de règlement. À l'heure actuelle, et comme la ministre l'a indiqué au Comité permanent de l'industrie et de la technologie le 3 novembre, nous avons entamé un processus de résolution avec l'entreprise pour déterminer s'il y a ou non une rupture de l'entente.

Tamara Jansen: D'accord. J'ai une autre question à poser.

Il a été admis que le ministère utilise des contrats généraux et qu'il ne fait pas appel à un conseiller juridique lorsqu'il négocie un contrat, qui, dans ce cas-ci, a une valeur de 15 milliards de dollars, ce que je ne peux pas imaginer se produire dans le secteur privé.

Stellantis déménage son usine aux États-Unis. Il semble que le contrat général que vous utilisez n'est pas vraiment apte à garantir des emplois, des dispositions de récupération et ainsi de suite. Êtes-vous d'accord?

Stéphanie Tanton: Je n'ai pas dit que nous utilisions un contrat général. J'ai dit que nous avions un modèle...

Tamara Jansen: Je crois que c'était peut-être M. Jennings.

Stéphanie Tanton: Nous avons un modèle d'entente, puis nous négocions des parties très importantes des ententes, y compris les ententes sur les avantages et les dispositions financières, au cas par cas.

Tamara Jansen: Donc, des avocats vous accompagnent.

Stéphanie Tanton: Les ententes sur les avantages prévues dans cette entente devraient avoir été négociées en détail avec Stellantis pour tenir compte du projet lui-même. Il ne s'agit pas de dispositions générales.

Tamara Jansen: Un avocat vous aurait accompagné pour en discuter avec Stellantis. Un avocat serait assis à vos côtés lors de telles négociations — ce qui serait normal pour toute entreprise privée — pour en vérifier les détails.

• (1235)

Stéphanie Tanton: Non. Il n'y a pas toujours de conseiller juridique à nos côtés lors des séances de négociations qui mènent à une entente définitive avec l'entreprise.

Tamara Jansen: Très bien. Il a été clairement établi par le légiste — merci beaucoup — que nos droits parlementaires nous permettent de voir ces documents non caviardés. Pourtant, pour une raison ou une autre, vous croyez que nous, neuf députés, ne pouvons pas voir ces documents non caviardés dans le cadre d'une réunion à huis clos. Nous ne demandons pas que ces documents soient rendus publics.

Ne craignez-vous pas que les gens qui nous regardent considèrent cela comme une opération de camouflage de la part du gouvernement?

Philip Jennings: Pour que ce soit bien clair, je répète que j'ai proposé une pratique déjà employée qui, à mon avis, établit un juste équilibre entre les besoins d'un comité parlementaire et les dispositions de confidentialité commerciale dont nous avons convenu avec les entreprises. J'ai suggéré au Comité de suivre le même processus, qui consiste essentiellement à collaborer avec l'entreprise pour comprendre ce qui devrait être caviardé dans le document qui sera distribué à huis clos.

Divers comités parlementaires ont accepté ce processus dans le passé. Ce n'est peut-être pas le cas de ce comité-ci, mais c'est la meilleure façon de trouver un juste équilibre.

Tamara Jansen: Cependant, à la lumière des caviardages, je ne vois tout simplement pas comment nous, parlementaires, pouvons déterminer si le gouvernement a ou non un pouvoir de négociation en ce qui concerne les délais, les garanties d'emplois ou quoi que ce soit de ce genre. Je ne vois pas cette possibilité compte tenu des caviardages qui ont été appliqués.

Philip Jennings: Nous avons travaillé avec Stellantis dans l'objectif de minimiser le nombre de caviardages. Vous venez de parler des emplois. Or, il n'y a pas de caviardage à cet égard ni en ce qui a trait aux fermetures d'installations. On pourrait faire valoir que ces éléments sont confidentiels sur le plan commercial, mais l'entreprise est prête à les communiquer au Comité dans un esprit d'ouverture.

Tamara Jansen: Cependant, le libellé qu'on utilise — et je n'ai aucune idée de ce que j'ai le droit de dire — est si impalpable qu'on pourrait pencher en faveur de Stellantis presque à tout coup, d'après ce que j'ai lu.

Philip Jennings: Je suis désolé, mais je ne comprends pas très bien la question.

Tamara Jansen: Le libellé qu'on utilise dans ce contrat — et je répète que je ne sais pas si j'ai le droit de l'utiliser — est très général. Il serait vraiment facile que Stellantis s'en serve à son avantage.

Philip Jennings: À notre avis, c'est assurément... Chaque entreprise cherche à protéger ce qui est confidentiel sur le plan commercial, et il nous appartient de faire preuve de diligence raisonnable.

Tamara Jansen: Je ne veux pas parler de ce qui est confidentiel sur le plan commercial, mais plutôt des garanties d'emplois.

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Votre temps de parole est écoulé.

La parole est maintenant à Mme Khalid, pour cinq minutes.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie encore une fois les témoins de leur présence.

J'ai siégé au comité qui s'est penché sur l'affaire des laboratoires de Winnipeg. Nous y avons examiné des documents confidentiels pour voir si les caviardages étaient nécessaires ou non. Il y avait beaucoup de documents, c'est certain. Une grande partie de ce travail portait sur des questions de sécurité nationale et de renseignement.

Dans le cas qui nous intéresse, pouvez-vous nous expliquer quels facteurs votre ministère prendrait en compte dans le caviardage proposé pour ces documents?

Philip Jennings: Je précise au Comité que, dans ce cas-ci, le caviardage a été fait à la suite de discussions avec Stellantis. Par le passé, nous avons eu des discussions avec différentes entreprises sur les parties à caviarder. C'est ce qui est considéré comme des

renseignements confidentiels sur le plan commercial dans le contexte actuel.

Plus tôt, j'ai également donné un exemple. Si, par exemple, une entreprise s'apprête à lancer un nouveau produit automobile, elle voudra que ces renseignements demeurent confidentiels jusqu'au lancement du projet, et ce sont les parties que nous chercherons à protéger. Les seules personnes qui peuvent vraiment comprendre ce qui doit rester confidentiel sur le plan commercial et jusqu'à quand sont les membres de l'entreprise. C'est donc avec eux que nous collaborons afin de garantir la protection de ces renseignements aussi longtemps que possible.

En ce qui concerne la suggestion d'adopter une approche similaire à celle que vous aviez, mais dans un contexte différent, avec un comité différent, je pense que ce serait une façon constructive de procéder. Il s'agit en fait d'examiner ce qui a été caviardé dans ces documents et d'inviter Stellantis aux discussions — c'est elle qui a recommandé ces caviardages — pour que le Comité puisse pleinement faire son travail en comprenant pourquoi ces caviardages ont été faits et en déterminant si, selon son jugement, les parties caviardées sont de nature confidentielle sur le plan commercial.

Le ministère a son opinion sur la question, mais le Comité doit décider s'il est d'accord ou non. Nous sommes persuadés que les renseignements caviardés sont de nature confidentielle sur le plan commercial et nous pensons que plus d'information a été révélée que ce qui serait normalement le cas, certainement dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

• (1240)

Iqra Khalid: Merci de votre réponse.

Je sais que tous les membres du Comité veulent vraiment poser bon nombre de ces questions à l'entreprise concernée. Par conséquent, monsieur le président, je souhaite maintenant présenter une motion. Je propose:

Que les représentants de Stellantis Inc. comparaissent devant le Comité pendant au moins une heure pour discuter de la réponse du gouvernement à la motion portant production de documents adoptée le lundi 20 octobre 2025 concernant les contrats avec Stellantis pourvu que, s'ils ne comparaissent pas au plus tard le jeudi 4 décembre, une assignation à comparaître leur soit délivrée afin qu'ils comparaissent pendant au moins une heure le mardi 9 décembre 2025.

Le président: Je soupçonne que les deux autres partis veulent présenter des motions semblables. Je suis donc heureux que vous ayez soulevé cette question.

J'allais justement proposer quelque chose de similaire, à savoir que, même si nous n'avons pas beaucoup de temps libre, nous pourrions réserver une heure à cette fin avant mardi. Je ne veux pas le faire un jeudi soir. Je pensais que, si nous obtenons l'accord du Comité, nous pourrions réserver une heure. Nous laisserons le greffier s'en occuper. Nous pouvons fixer un rendez-vous d'une heure avec Stellantis un mardi ou nous pouvons simplement adopter la motion telle quelle.

Désolé, la parole est à vous.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, comme vous pouvez le constater, nous avons un consensus pour obliger les représentants de Stellantis à se présenter devant le Comité.

La question est de savoir si nous leur demandons d'être ici en personne. S'ils le savent un peu à l'avance, ils vont pouvoir se déplacer. J'avais effectivement l'intention de déposer une telle motion, tout comme mon collègue conservateur, mais c'est le but qui est important.

Je suis donc en faveur de la motion.

[Traduction]

Le président: Pourriez-vous lire la dernière partie de la motion? Est-ce avant le 9 décembre ou le 9 décembre?

Iqra Khalid: C'est le 9 décembre.

Le président: D'accord.

Iqra Khalid: Je vais relire la motion pour nos collègues.

Le président: Oui, si vous le voulez bien. Je vais vérifier notre calendrier.

Iqra Khalid:

Que les représentants de Stellantis Inc. comparaissent devant le Comité pendant au moins une heure pour discuter de la réponse du gouvernement à la motion portant production de documents adoptée le lundi 20 octobre 2025 concernant les contrats avec Stellantis pourvu que, s'ils ne comparaissent pas au plus tard le jeudi 4 décembre, une assignation à comparaître leur soit délivrée afin qu'ils comparaissent pendant au moins une heure le mardi 9 décembre 2025.

Le président: Merci.

Le 9 décembre, c'est près du moment où nous devons recevoir le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada au sujet du budget supplémentaire des dépenses. Si nous allons de l'avant, il faudra prolonger un peu la réunion du mardi. Nous commencerions donc un peu plus tôt ou nous retarderions un peu cette rencontre. Espérons que nous n'aurons pas besoin d'avoir recours à une assignation à comparaître d'ici là. C'est juste à titre informatif.

Nous semblons tous d'accord. Je vois tout le monde acquiescer.

(La motion est adoptée.)

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Pendant que nous y sommes, j'aimerais savoir combien de réunions il nous reste.

Je me soucie de l'étude sur Postes Canada. Nous savons que le patronat et la partie syndicale ont conclu un accord vendredi. Je m'attends à ce que le PDG compareisse le plus rapidement possible, avant la pause de Noël, pour répondre à nos questions.

Il y a aussi le rapport Kaplan. Je veux savoir ce qu'il en est de notre planification, parce qu'il y a quand même 40 millions de Canadiens et 17 millions d'adresses qui sont touchés partout au Canada.

[Traduction]

Le président: Merci de soulever cette question.

Nous avons confirmé la présence du président de Postes Canada le 4 décembre. Le rapport Kaplan ne nous a pas été remis, mais je vais suggérer que nous le demandions.

Quand nous avons étudié ce sujet en 2016 — j'étais présent pour le précédent examen de Postes Canada —, le ministre de l'époque, M. Foote, avait mis sur pied un groupe de travail. Ce groupe a pu-

blié un document intitulé « Postes Canada à l'ère du numérique ». Le document a été remis au Comité dans le cadre de notre étude. Nous pourrions peut-être demander que le rapport Kaplan soit soumis avant le 4 décembre.

C'est la seule réunion prévue sur le sujet. L'objectif convenu est d'entendre ce que le président a à dire maintenant que la grève est terminée. Nous verrons ensuite ce que dit le rapport.

Le ministre Lightbound sera présent, espérons-le, le 9 décembre. Nous pourrions faire un suivi rapide. Nous pourrions décider au cours de la nouvelle année s'il y a d'autres réunions qui nécessitent un suivi.

Madame Khalid, vous avez la parole.

● (1245)

Iqra Khalid: Je suis désolée, monsieur le président, mais je veux simplement confirmer quelque chose. Je sais que nous ne pouvons pas obliger les témoins à comparaître en personne. Cependant, il nous revient, lorsque nous les contactons, de les encourager à se présenter en personne afin qu'ils n'aient pas à faire face à des problèmes techniques de dernière minute.

Le président: Nous leur recommanderons fortement d'être présents en personne. Je suis sûr que vous avez raison. Ils ont entendu nos préoccupations sur ParlVU. Nous ferons une recommandation très ferme.

Nous avons presque terminé. Il ne reste qu'à faire approuver un budget.

Avant de le faire, je remercie les témoins de s'être joints à nous. Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré. Nous allons vous laisser partir.

Je tiens à souligner que nous avons suivi cette procédure pour les contrats relatifs aux vaccins. Le processus était très similaire. Pfizer et d'autres fabricants se sont présentés, avec des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada, devant le comité des comptes publics. Les contrats non caviardés ont été remis au comité pour examen, et des règles interdisant l'utilisation de téléphones et la prise de notes ont été appliquées. Il existe un précédent où des contrats non caviardés ont été remis au Parlement.

Je passe rapidement au budget de 1 750 \$ pour cette étude. Pouvons-nous obtenir une approbation rapide? Encore une fois, les dépenses sont peu élevées.

Des députés: D'accord.

Le président: Parfait.

Nous informerons tout le monde dès que possible des dates potentielles pour Stellantis. Nous devrions probablement décider jeudi si nous voulons inviter un représentant du ministère de l'Industrie à cette même réunion. Vous pouvez peut-être en discuter entre vous, et nous pourrions prendre une décision rapide jeudi.

S'il n'y a rien d'autre, je remercie tous ceux qui ont participé à la réunion d'aujourd'hui comme remplaçants et qui ont posé d'excellentes questions. Nous vous en sommes reconnaissants.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>